



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2024 2024/031

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt et un février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M Robert ACQUITTER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Denis SEBILO (pouvoir à Mme Huguette ROSIER),

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

MISSION LOCALE – PARTICIPATION 2024

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

Madame Christelle CHASSÉ, Maire, rappelle le rôle de la Mission Locale Presqu'île guérandaise.

La Mission Locale intervient dans tous les sujets qui concernent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur accès à l'autonomie.

Des permanences sont organisées dans différentes communes.

Pour 2024, la Mission Locale demande une participation de 2,0399 € par habitant (montant identique depuis 2020). La population prise en compte est la population légale totale INSEE au 1^{er} janvier 2024 soit 7 254 habitants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

*VU la demande de la Mission Locale de la presqu'île Guérandaise,
CONSIDÉRANT le rôle important de cette structure auprès des jeunes,
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :***

- ♦ *VERSER une participation de 14 797.42 € à la mission Locale de la presqu'île Guérandaise pour l'année 2024.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

*Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 29 février 2024
Et de la publication, le 28 février 2024*

*Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ*

